

DELIBERATION N°27/2024

VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS 2024

**Nombre de
conseillers : 23**

Présents : 20

Pouvoirs : 2

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 21 mars 2024

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SEGARD Jean-Paul, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier

Etaient représentés, absents ou excusés : Mme BERNIER Cécile (pouvoir à M. Riant Fabrice), M JAMINAIS Christian (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas

Secrétaire de séance : Mme CARTON Virginie

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des impositions locales pour 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de voter les taux suivants pour l'année 2024 :
 - o taxe foncière sur les propriétés bâties: 42.38 %
 - o taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.12 %
 - o taxe d'habitation : 12%

Fait et délibéré le 26 mars 2024

M le Maire



Jacky GAULLIER (28190)

La secrétaire de séance

Virginie CARTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 2 AVR. 2024

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS
PROJETS 2024

**Nombre de
conseillers : 23**

Présents : 20

Pouvoirs : 2

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 21 mars 2024

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SEGARD Jean-Paul, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier

Etaient représentés, absents ou excusés : Mme BERNIER Cécile (pouvoir à M. Riant Fabrice), M JAMINAIS Christian (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas

Secrétaire de séance : Mme CARTON Virginie

M le Maire indique que des projets qui seront réalisés en 2024 peuvent bénéficier de fonds de concours de Chartres métropole.

Il s'agit des projets suivants :

Remplacement du gazon synthétique et de l'éclairage du stade :

Montant du projet : 559 676 € HT

Demande de Fonds de concours : 80 000 €

Travaux de voirie : rue de Dolmont

Montant des travaux : 172 475 € HT

Demande de Fonds de concours : 70 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE auprès de Chartres métropole des subventions au titre des Fonds de concours pour les projets et montants détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré le 26 mars 2024

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Virginie CARTON

A red ink signature of Virginie Carton, consisting of a stylized, cursive script.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 2 AVR. 2024

**DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT
TRAVAUX AU STADE MUNICIPAL**

**Nombre de
conseillers : 23**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Présents : 20

Date de convocation : 21 mars 2024

Pouvoirs : 2

Votants : 22

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SEGARD Jean-Paul, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier

Etaient représentés, absents ou excusés : Mme BERNIER Cécile (pouvoir à M. Riant Fabrice), M JAMINAIS Christian (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas

Secrétaire de séance : Mme CARTON Virginie

M le Maire rappelle qu'il a été décidé de renouveler en 2024 le gazon synthétique du stade municipal avec un remplissage en liège, et de remplacer l'éclairage par des LED.

Ce projet peut bénéficier du soutien de l'Agence nationale du Sport dans le cadre de l'appel à projet « équipements structurants ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de remplacement du gazon synthétique et de l'éclairage du stade municipal

- ETABLIT le coût prévisionnel des travaux à 543 081.88 € HT

- SOLLICITE auprès l'Agence nationale du Sport une subvention de 65 000 € pour aider au financement de ces travaux.

Fait et délibéré le 26 mars 2024

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

Virginie CARTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 2 AVR. 2024

PROROGATION DE LA DEROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES

**Nombre de
conseillers : 23**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Présents : 20

Date de convocation : 21 mars 2024

Pouvoirs : 2

Votants : 22

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SEGARD Jean-Paul, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier

Etaient représentés, absents ou excusés : Mme BERNIER Cécile (pouvoir à M. Riant Fabrice), M JAMINAIS Christian (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas

Secrétaire de séance : Mme CARTON Virginie

M le Maire rappelle au Conseil que le décret du 27 juin 2017 autorise les communes à solliciter du directeur académique une organisation scolaire dérogatoire au droit commun, c'est-à-dire une semaine scolaire organisée sur 8 demi-journées au lieu de 9.

Réunis les 20 et 22 février les conseils d'école élémentaire et maternelle se sont prononcés pour le maintien de l'organisation scolaire sur 8 demi-journées. Il appartient à présent au conseil municipal de se prononcer sur l'organisation scolaire pour trois nouvelles années à compter de la rentrée 2024.

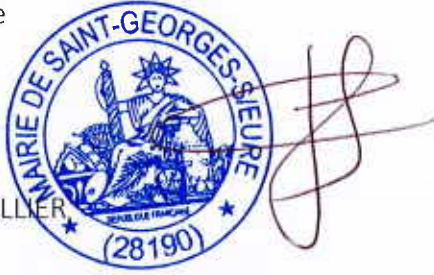
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à l'école maternelle et à l'école élémentaire pour 3 années supplémentaires selon les modalités ci-dessous, déjà en vigueur depuis 2018 :
 - lundi : 8h30 11h30 – 13h30 16h30
 - mardi : 8h30 11h30 – 13h30 16h30
 - jeudi : 8h30 11h30 – 13h30 16h30
 - vendredi : 8h30 11h30 – 13h30 16h30

soit 6 heures par jour et 24 heures hebdomadaires

Fait et délibéré le 26 mars 2024

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

A signature in red ink, which appears to be "V. Carton", is written over the text "La secrétaire de séance".

Virginie CARTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 2 AVR. 2024

DELIBERATION N°31/2024

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SYSTEME D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Nombre de
conseillers : 23**

Présents : 20

Pouvoirs : 2

Votants : 22

Date de convocation : 21 mars 2024

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SEGARD Jean-Paul, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier

Etaient représentés, absents ou excusés : Mme BERNIER Cécile (pouvoir à M. Riant Fabrice), M JAMINAIS Christian (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas

Secrétaire de séance : Mme CARTON Virginie

Depuis 2012, Chartres métropole permet à ses communes membres d'utiliser son système d'information géographique (actuellement Infogéo). Chartres métropole propose de renouveler cette mise à disposition à travers une convention cadre pour la période 2024-2026. Le système Infogéo est quant à lui prolongé de 1 an et sera remplacé par l'outil ArcoPole Pro Cadastre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mise à disposition d'un système d'information géographique
- AUTORISE le maire ou son représentant à la signer et tous les actes afférents.

Fait et délibéré le 26 mars 2024

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Virginie CARTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 2 AVR. 2024

DELIBERATION N°32/2024

CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD 61

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Nombre de
conseillers : 23**

Date de convocation : 21 mars 2024

Présents : 20

Pouvoirs : 2

Votants : 22

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SEGARD Jean-Paul, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier

Etaient représentés, absents ou excusés : Mme BERNIER Cécile (pouvoir à M. Riant Fabrice), M JAMINAIS Christian (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas

Secrétaire de séance : Mme CARTON Virginie

M le Maire informe le Conseil municipal que des riverains du parc Léo Lagrange ont sollicité la mairie pour acquérir une bande de terre dans le prolongement de leur terrain et situé en bordure du parc.

Il rappelle qu'à l'occasion de l'aménagement du parc Léo Lagrange en 2013, la commission en charge du projet avait proposé aux propriétaires de l'impasse des Sablons riverains du stade Léo Lagrange d'acquérir une bande de terrain derrière leurs parcelles. A l'époque 3 des 4 propriétaires avaient accepté cette proposition.

Considérant que cette bande de terrain appartient à la parcelle AD 61, propriété communale,

Considérant que les propriétaires de la parcelle AD 40 ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de la bande de terrain située derrière leur propriété,

Considérant que ces terrains demeureront en zone naturelle non constructible dans le Plan local d'urbanisme,

Vu l'avis des Domaines

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente d'une bande de terrain située sur la parcelle AD 61, derrière la parcelle AD 40, d'une contenance d'environ 179m², au prix de 1800 €, à M. et Mme OLIVEIRA
- DIT que les frais de notaire, de division cadastrale et de réalisation des clôtures seront à la charge des acquéreurs,
- DIT que la contenance précise des parcelles sera définie après le procès-verbal d'arpentage effectué par un géomètre,
- DONNE tous pouvoirs à M le Maire pour mener à bien ce projet, signer les actes notariés et administratifs qui seraient nécessaires et liés.

Fait et délibéré le 26 mars 2024

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

Virginie CARTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 2 AVR. 2024